

Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CITEO

La Tarification Incitative, des élus vous en parlent !



Accueil – Règles de la visioconférence



sont heureux de vous accueillir pour cet atelier thématique

Rappel de l'atelier du 8 octobre 2020

Atelier Régional dédié aux techniciens des collectivités locales sur la Tarification Incitative

REGION	LES ENJEUX DE LA TI ET LES OBJECTIFS REGIONAUX
ORD&EC	SITUATION REGIONALE DE LA CONNAISSANCE DES COUTS DE GESTION ET DES MODES DE FINANCEMENT
CITEO	LES ENJEUX POUR LE TRI DES EMBALLAGES ET LA MAITRISE DES COUTS
ADEME	CALENDRIER D'UN PROJET TI/ACCOMPAGNEMENT



Contexte économique, réglementaire et sociétal



Mobilisation des jeunes et des citoyens, prise de conscience, résultats des élections européennes et municipales



Attente des consommateurs, volonté d'agir et d'accélérer la bascule vers une société sans gaspillage



Augmentation des taxes pour l'enfouissement ou l'incinération des ordures ménagères



10 % maximum de mise en décharge d'ici 2035



Nouvelles réglementations françaises et européennes en faveur de l'économie circulaire

Convention tripartite régionale

Signature en Février 2021
d'une convention tripartite pour favoriser le
développement de la Tarification Incitative
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



CITEO



Convention tripartite régionale

Les principaux objectifs de la Convention :



- Atteindre l'objectif régional fixé à 1,7 M d'habitants couverts par la Tarification Incitative en 2025
- S'impliquer dans l'organisation et l'animation d'évènements pour sensibiliser et informer sur le sujet de la Tarification Incitative
- Accompagner spécifiquement les territoires qui voudraient s'engager dans la Tarification Incitative
- Mobiliser les soutiens financiers et l'expertise de chaque entité au bénéfice des collectivités locales qui s'engagent

La Convention = Une voix commune pour développer la Tarification Incitative sur le territoire

QUIZ

1. A votre avis, quelle est la part d'usagers et de professionnels favorables à une tarification incitative (source : ADEME France) ?

2.

Les collectivités en TI en France observent une diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, à votre avis, cette diminution est de... ?

QUIZ

3.

A votre avis, combien de français paient une redevance ou une taxe incitative ?

Quels sont les résultats que l'on peut attendre ?



41 % de réduction
des ordures ménagères
résiduelles (OMR)



40 % d'augmentation
de la collecte
des recyclables



8 % de réduction
des déchets ménagers
et assimilés (DMA)



Des coûts aidés médians
inférieurs de **15 %** aux
collectivités de même
typologie*



Les premières
collectivités en TEOMi
observent aussi des
baisses d'OMR et de
DMA significatives



Une optimisation
et une modernisation
du service public
des déchets



63 à 70 % d'utilisateurs
concernés, ménages
et professionnels,
favorables à la
tarification
incitative

Le fil des interventions

1. **Pourquoi la Tarification Incitative en 1 mn 45 !**
2. **Décision de la Redevance Incitative dans un contexte de tension sur le stockage**
 - Monsieur René BOUCHARD, Communauté de Communes du Pays de Fayence (Var)
3. **Les résultats de la Redevance Incitative, après 7 ans de mise en place**
 - Monsieur Philippe ARIES, Communauté de Communes du Pilat-Rhodanien (Loire)
4. **La Redevance Incitative : défi relevé, défi gagné !**
 - Monsieur Xavier NORMAND, Communauté d'Agglomération du Sicoval (Haute-Garonne)
5. **Les étapes de la mise en œuvre d'une Tarification Incitative, les choix techniques**
 - Madame Anne CHOUVET, Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (Hautes-Alpes)
6. **Instaurer une Tarification Incitative en milieu touristique littoral**
 - Monsieur Frédéric FOUQUET, Communauté de Communes Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
7. **Notre accompagnement ADEME/CITEO/REGION**
8. **Pour aller plus loin...**

Pourquoi la Tarification Incitative en 1 mn 45 !

QUE DIRIEZ-VOUS À UN ÉLU
QUI HÉSITE À METTRE EN PLACE
LA TARIFICATION INCITATIVE ?



https://www.youtube.com/watch?v=9_PhBmoW2Xo

Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins



M. René BOUCHARD
Vice-Président en charge des déchets

Décision de la Redevance Incitative dans un contexte de tension sur le stockage



PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

- 9 communes / 28 471 habitants
- Compétence collecte et traitement
- Collecte des déchets principalement en régie
- Budget annexe des OM depuis 2015
- Financement par la TEOM avec un taux unique



Communauté de communes



Pays de Fayence



**QUELS CONSTATS EN
MATIERE DE TRAITEMENT
DES DECHETS ?**

COMPARATIF PROD. DECHETS CCPF/MOYENNE NATIONALE 2019

Production CCPF

Moyenne nationale mixte à dominante rurale



Ordures ménagères résiduelles : 10 705 tonnes (376 kg/hab.)
111€ TTC/hab.

196 kg/hab.



Collectes sélectives : 2 515 tonnes (78 kg/hab.)
25€ TTC/hab.

87 kg/hab.



Déchetteries 14 408 tonnes (402 kg/hab. hors gravats)
56€ HT/hab.

272 kg/hab. (hors gravats)

Déchets ménagers et assimilés

27 628 t (863 kg/hab. hors gravats)

192€ TTC/hab

514 kg/hab. (hors gravats)

RÉGLEMENTATION LIÉE À L'ENFOUISSEMENT

Prescription de l'arrêté préfectoral de l'ISDND du Vallon des Pins pour 2025

- Sont admis uniquement les Déchets d'Activités Economiques (DAE) et Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Valorisation matière de 65% des déchets non dangereux non inertes
→ En 2019 : 44 % de valorisation matière pour la CCPF
- Mise en place du tri à la source des biodéchets (31 décembre 2023)
- Capacité annuelle d'enfouissement : 70 000 tonnes pour l'ensemble des collectivités admises (CCPF, SMIDDEV, SMED, DPVa)
→ Part pour CCPF : maximum 8 000 tonnes (au lieu des 10 000 t actuelles)



En cas de non respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral les déchets apportés ne pourront pas être acceptés sur l'ISDND



Valorisation matière = recyclage et valorisation organique
Collecte sélective et cartons et une partie des apports en déchetterie (métaux, végétaux...)

AUGMENTATION DES COÛTS LIÉE AUX TAXES

Des coûts déjà élevés soumis à une forte augmentation de la TGAP ...



- 2019 : 26,40€ TTC / tonne
- 2021 : 40,70€ TTC / tonne => + 153 081€ TTC sur tonnages OMR 2019
- 2025 : 71,50€ TTC / tonne => + 482 795 € TTC sur tonnages OMR 2019

... Partiellement contenus par une baisse de la TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2021, un taux réduit de 5,5% de TVA pour certaines prestations : collecte séparée, collecte de déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages
=> - 60 000€ sur tonnages 2019



Communauté de communes



Pays de Fayence



**COMMENT ANTICIPER
2025 ET RÉDUIRE LA PART
RESIDUELLE DE NOS
DÉCHETS ?**

Pourquoi choisir la TARIFICATION INCITATIVE ?



Tarification Incitative (TI)

DÉFINITION	SOUTIEN	COÛT	MISE EN PLACE	INCONVÉNIENTS
Consiste à faire payer les usagers en fonction de leur production de déchets Principe de responsabilisation de l'utilisateur = POLLUEUR / PAYEUR	<u>Soutien ADEME</u> : 10€/hab pour la mise en œuvre de la TI + 55% des dépenses éligibles de fonctionnement <u>Soutien Région</u> : aide plafonnée à 250 000€ (taux d'aide maximum de 50%) <u>Soutien CITEO</u> : pour le passage en PAV du verre de Bagnols + soutien mise en place collecte multimatériaux	Investissement : 900 000€ + Fonctionnement du service : 3 ETP supplémentaires	Difficultés de mise en place pour des territoires très denses (habitat vertical)	Importance d'un fort accompagnement des usagers en amont de la mise en place pour une bonne acceptation par tous

QUELS OBJECTIFS avec la TARIFICATION INCITATIVE ?

- ☐ Modifier les comportements : prévention, tri, développer la pratique du compostage individuel et collectif
- ☐ Réduire la quantité enfouis et ainsi diminuer la coût de la TGAP
- ☐ Optimiser le service
- ☐ Appliquer un système de facturation plus juste et équitable



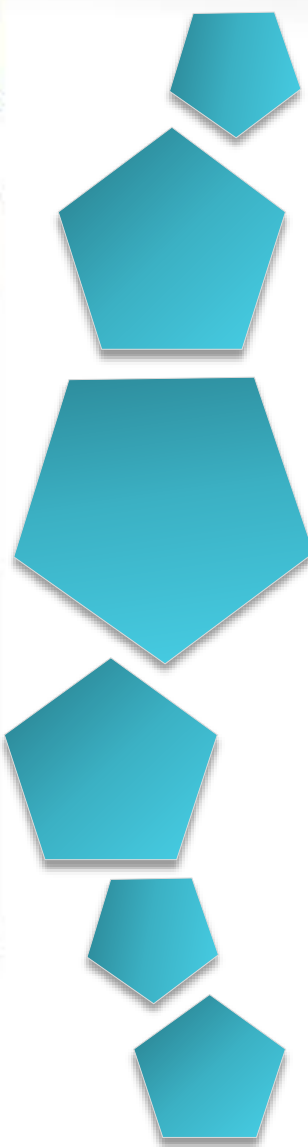
CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024
RI	Phase 1 Fin Etude	Phase 2 Déploiement	Phase 3 Phase test	Phase 4 RI effective
Rationalisation des fréquences et collecte en PAP des RSHV	Refonte des tournées Rationalisation fréquences	Phase 2 bis Refonte des tournées RSHV PAP Phase 2 bis Déploiement nouvelle conteneurisation RSHV	Phase 2 bis Finalisation de la rationalisation des fréquences Ajustement des tournées OMR	Organisation stabilisée

Passage
effectif en RI

Ce calendrier « confortable » permet un déploiement simultané de la RI et des réorganisations du service de collecte

Un calendrier plus souple pourra toujours être envisagé si la conjoncture le nécessite





Merci pour votre attention.

Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins



M. Philippe ARIES
Vice-Président en charge des déchets

Les résultats de la Redevance Incitative, après 7 ans de mise en place

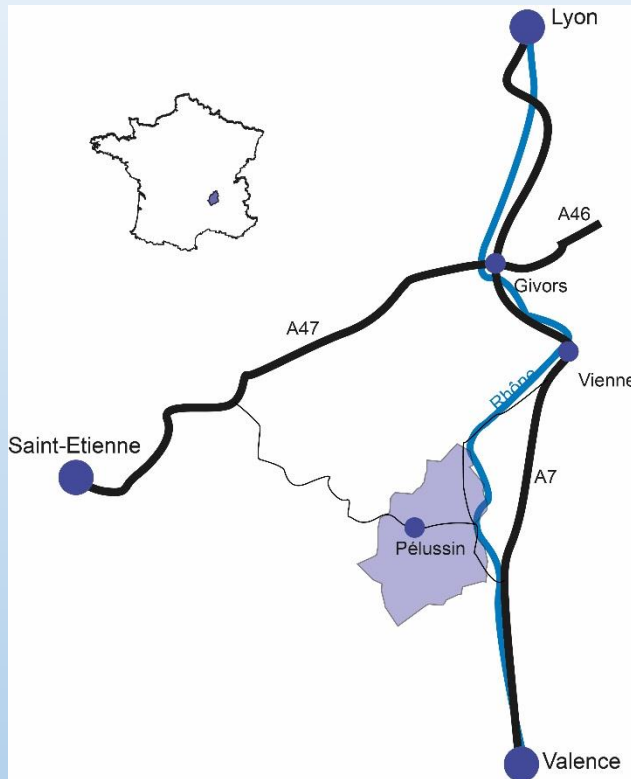




La redevance incitative sur le **Pilat Rhodanien**

Bilan présenté le 22 avril 2021 / ADEME PACA

Présentation du territoire



- Communauté de communes du **département de la Loire**, au sein du **Parc Naturel Régional du Pilat**
- **14 communes, 17 000 habitants**, milieu semi-rural



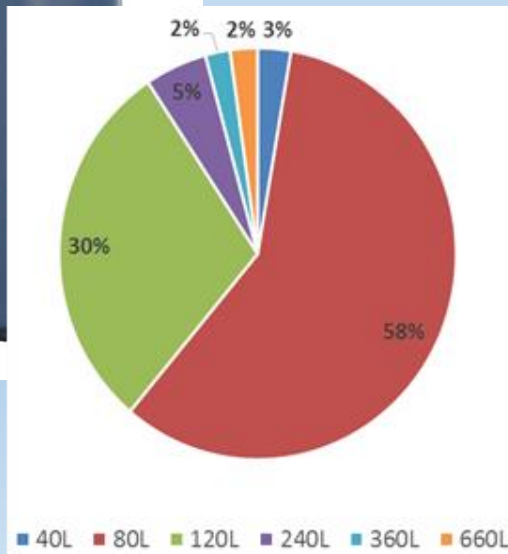
Historique de la mise en place de la redevance incitative (RI)



- **2009** : étude d'optimisation du service ➔ avantages à mettre en place RI sur le territoire
- **2010** : décision de principe de l'instauration de la RI et lancement de l'étude de mise en place
- **2010 / 2012** : travail sur les modalités de mise en place, enquête de conteneurisation, mise en place des règlements de service...
- **T4-2012 + T1-2013** : livraisons des bacs pucés



Le dispositif en place



- Bac individuel pucé
(mutualisation pour les « gros » collectifs)
- Choix des volumes (litres) :
 - 40L : uniquement pour logement sans possibilité de stockage à l'extérieur (sans cour, sans garage...)
 - 80L, 120L, 240L, 360L
 - 660L (entreprises, administrations, collectifs)
- Possibilité de sac prépayé : 3€ l'unité, pour les surproductions ponctuelles ou dépannages
- Bac à verrou pour env. 15% du parc

La facturation

- Grille basée sur 3 parts
 - **Abonnement** au service
 - Part fixe au **volume** du bac OMr
 - Part variable selon le **nb de levées**
- 12 levées minimum facturées /an
- Facturation semestrielle
- Attention, gestion de la base de données des redevables « lourde » et mise à jour « compliqué » (déclaratif...)



Les résultats sur la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

Comparaison sur la base des ratios
(kg/an/habitant)

Flux	Comparaison 2012 vs 2013	Comparaison 2012 vs 2014	Comparaison 2012 vs 2019
OMr	- 34 %	- 38 %	- 44 %
Tri sélectif	+ 20 %	+ 24 %	+ 29 %
Déchèterie	+ 9 %	+ 17%	+ 58%

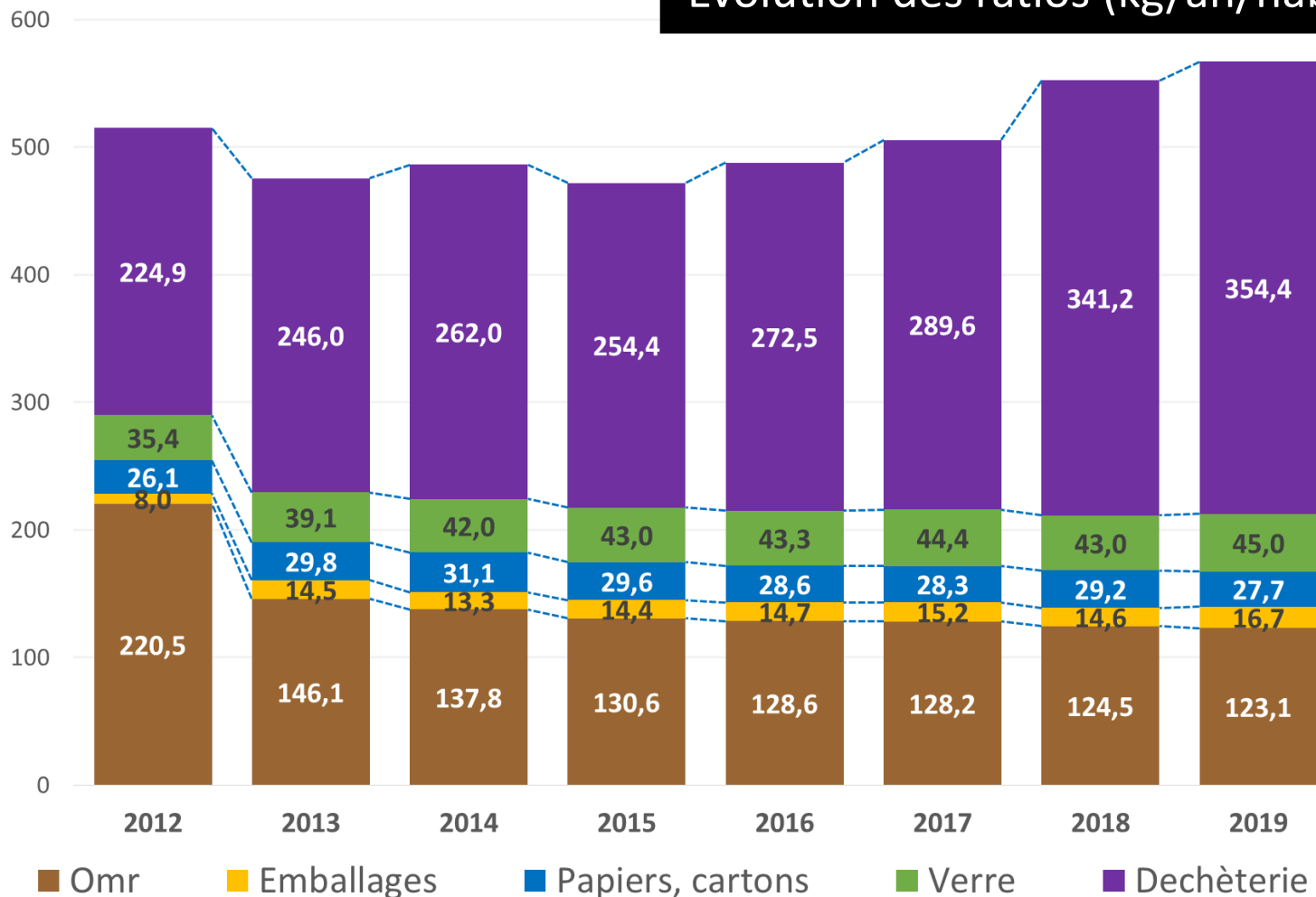
- ➔ Baisse marquée et durable des ordures ménagères
- ➔ Hausse significative et durable du tri sélectif
- ➔ Augmentation progressive des tonnages en déchèterie

REPERES : 2012 : dernière année avant conteneurisation (début conteneurisation T4)

2013 : année blanche - 2014 : première année de facturation en RI

Les résultats sur la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

Evolution des ratios (kg/an/habitant)



REPERES : 2012 : dernière année avant conteneurisation (début conteneurisation T4)

2013 : année blanche - 2014 : première année de facturation en RI

Focus sur la déchèterie

1 seule déchèterie sur le territoire (1/17 000 habitants)

Environ **55 000 visites par an** sur les dernières années

Effets de bords ? (interdiction aux artisans sur plusieurs EPCI limitrophes)

- **Modalités d'accès en déchèterie** : accès **uniformisé** entre particuliers et professionnels en **2015**

Déchets non dangereux	< 2 m ³ par jour	Entre 2 et 4 m ³ par jour	> 4 m ³ par jour
	Gratuit	15 € / m ³	Interdit
Déchets Dangereux	< 10 kg par jour	Entre 10 kg et 20 kg par jour	> 20 kg par jour
	Gratuit	1,5 € / kg	Interdit
Déchets non facturés	Cartons, ferraille, meubles et DEEE Piles, batteries, cartouches d'encre, lampes & néons		

Faibles recettes sur les entrées payantes (environ 2000 €/an) – dispositif non automatisé

Evolution du financement (recettes TEOM vs RI)

- **Financement par l'utilisateur à la baisse au démarrage de la RI**
 - Baisse globale
 - Pas de données disponibles sur le nb de foyers impactés négativement ou positivement

	TEOM 2013	RI 2014
Montant perçue CCPR	1 393 053,00 €	1 381 259,87 €
Montant prélevé usagers (+8% frais de gestion)	1 504 497,24 €	
Evolution 2013-2014	-8,2%	

TARIFS RI inchangés entre 2014 et 2020, évolution de 5% en 2021

Coût du service pour la collectivité

Selon données matrice comptacoût (fiche acteur)

Coût aidé HT par habitant	2009	2010	2011	2012		2019	France milieu mixte à dominante rural
Tous flux	66 €	71 €	74 €	75 €		71,8 € <	79,0 €
Ordures ménagères résiduelles	43 €	48 €	50 €	51 €		35,5 € <	46 €
Verre	1 €	1 €			*	0,2 € <	1 €
Recyclables sec des OM hors verre	4 €	3 €	1 €	1 €		1,9 € <	5 €
Déchets des déchèteries	18 €	19 €	22 €	23 €		33 € >	25 €
Autres flux						1,1 €	2 €

- Avant mise en place de la RI, coût global du service en augmentation
- En 2019 (dernière matrice validée), coût global inférieur au coût avant RI et au coût comparé sur typologie équivalente
- Coûts des OMr et du TS maîtrisés, coût déchèteries élevés (fort tonnages)

* données intermédiaires (2013/2018) non disponibles

Acceptabilité de la population

- Population globalement engagée dans la réduction des ordures ménagères (tri, compostage)
- Certains petits producteurs (besoin inférieur à 12 levées par an) mécontents
- Cas des résidences secondaires compliqué : modalités proposées non satisfaisantes pour beaucoup de résidents secondaires



Dépôts sauvages

- Phénomène existant... comme ailleurs
- Pas de suivi avant 2013
- Mise en place de la **refacturation des frais aux contrevenants identifiés** à partir d'avril 2019
- Mise en place de **caméras sur certains points tri** à partir de juillet 2019

RECAP DS signalés			
année	Identifié (1)	x	tot
2013	138	dnd	138
2014	91	dnd	91
2015	88	dnd	88
2016	49	15	64
2017	50	14	64
2018	58	27	85
2019	104	67	171
2020	84	43	127

(1) Usagers hors territoire 15 à 20%



Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins



M. Xavier NORMAND
Membre associé, représentant du Sicoval –
Maire de Castenet-Tolosan

La Redevance Incitative : défi relevé, défi gagné !



Redevance incitative

Défi relevé, défi gagné !

22 avril 2021



**TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE**

www.sicoval.fr



162 kg OM
par habitant/an





Le choix d'une tarification au service d'une politique

Enjeux et objectifs

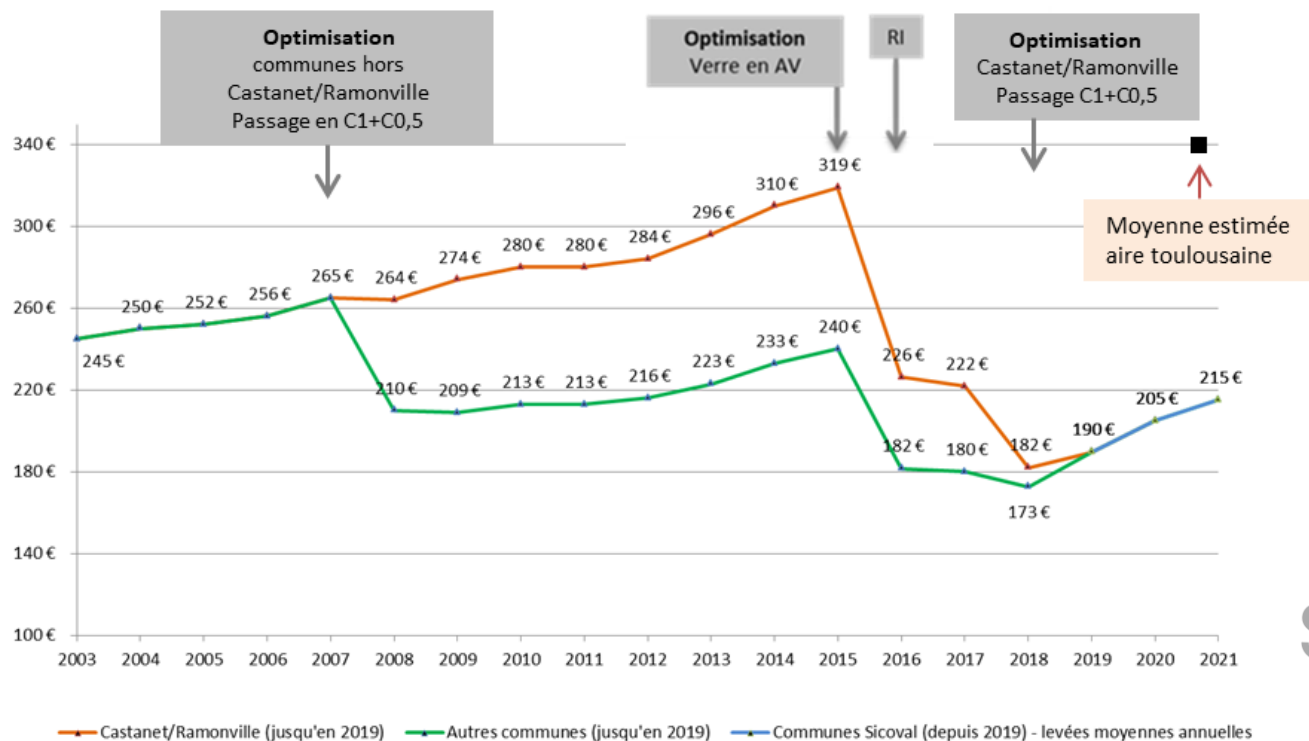
- ✓ maîtriser les dépenses
- ✓ valoriser et recycler tous les déchets afin de protéger l'environnement
- ✓ adapter le niveau de service aux besoins des usagers
- ✓ mettre en œuvre des actions de prévention





Enjeux Financiers

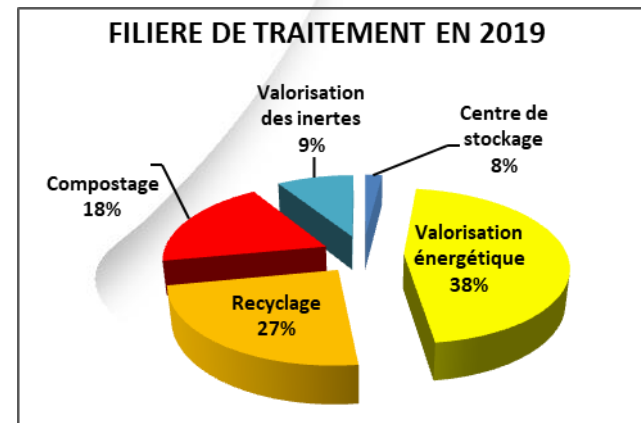
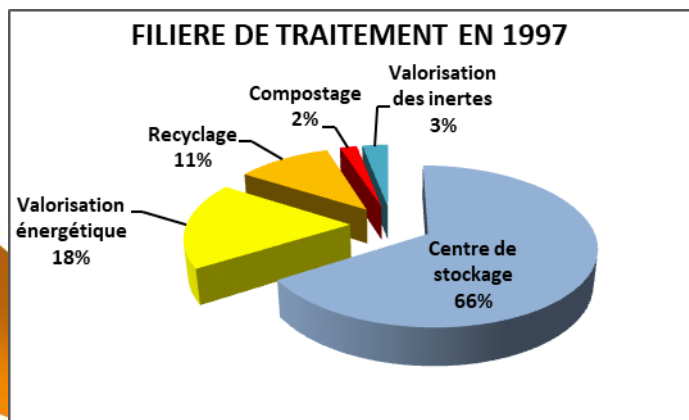
- ✓ Maîtrise de la redevance (en augmentation exponentielle / cout de traitement et de collecte – marchés publics)
- ✓ Responsabiliser financièrement et Facturer au plus juste les usagers (par rapport à leur production de déchets)
- ✓ Adapter le service aux usages à travers des évolutions de son organisation





Enjeux environnementaux et sociaux

- Poursuivre la mutation engagée depuis 1997 sur l'évolution des filières de traitement (réduction impact environnemental et respect des engagements du Sicoval dans ses politiques environnementales)
- Respecter le Grenelle 2 et la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (17 août 2015): intégrer une part variable
- Développer la prévention et le tri
- Encourager et valoriser les comportements vertueux et responsables





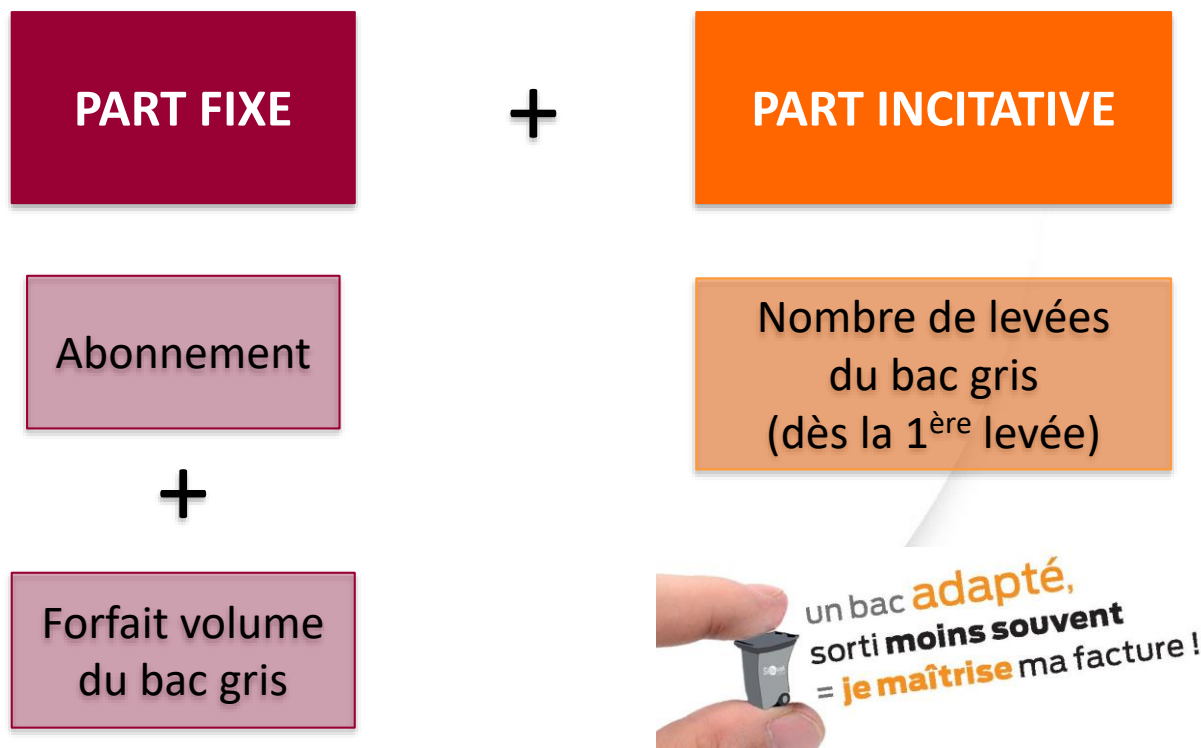
Les grandes étapes





Une tarification au service d'une politique

- ⇒ Incitation sur les ordures ménagères uniquement
- ⇒ Choix de la levée plutôt que la pesée
- ⇒ Un bac adapté aux besoins des usagers
- ⇒ Un système plus juste, plus transparent





La clé du succès : Accompagner, Adapter, Ajuster

Accompagner tous les usagers et les opérateurs du service

- Forte mobilisation des équipes en interne
- Collaboration avec les gestionnaires
- Appui aux professionnels





La clé du succès : Accompagner, Adapter, Ajuster

Adapter les équipements pour accompagner la mise en œuvre et rassurer les habitants

- Sacs de pré collecte
- Simulateurs en ligne
- Verrou et balise
- Conteneurs enterrés et contrôle d'accès
- Bac individuel dans petit collectif
- Bac 80L

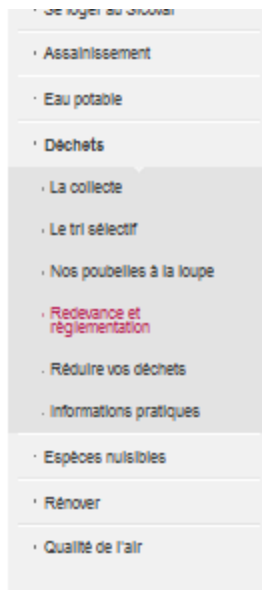




La clé du succès : Accompagner, Adapter, Ajuster

Le simulateur en ligne (phase de facturation à blanc et après)

- Adapter à tous les types de producteurs



EN UN CLIC



Accéder au simulateur :

01 Commune

Toutes communes

02 Nombre de personnes

2 personnes

03 Nombre de levées

0 19 52

04 Volume du bac gris

80 L

05 Personne seule

☐ Je bénéficie de l'abattement "Personne seule" (Sur justificatif)
Cet abattement est uniquement disponible pour une personne seule avec un bac de 80 L

06 Éloignement

☐ Je suis éloigné de plus de 100 mètres

Facture semestrielle :
84.79 €

Détail au semestre :

39.15 € d'accès au service
20.14 € de forfait au volume
25.50 € de part incitative

Coût annuel **169.58 €**



La redevance incitative en chiffres

Données 2016





Merci ! Continuons...



Merci de votre attention

Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

Mme Anne CHOUVET
Vice-Présidente en charge des déchets

Les étapes de la mise en œuvre d'une Tarification Incitative, les choix techniques



ATELIER LIFE 22/04/21

TARIFICATION INCITATIVE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

ENJEUX DE LA TI SUR LE TERRITOIRE

- **Principe+ dossiers de subvention validés en septembre 2017**
- **Pourquoi :**
 - Facture plus juste : payer pour ce que l'on jette et non pas ce que le voisin jette
 - Conformité avec la réglementation
 - Maitrise budgétaire
- **Pourquoi TI pas encore effective: changements préalables nécessaires**
 - Logiciel à mettre en place (2 ans)
 - Point TRI (conteneurs semi enterrés) à mettre en place : suppression de bac fin en 2022
 - Nouvelle mandature



PREMICES DE REDEVANCE INCITATIVE



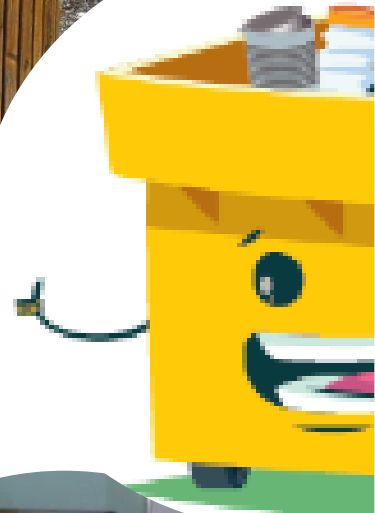
- Volonté de valoriser l'engagement citoyen compostage + tri → réduction sur la redevance de -3% depuis 2015
 - inquiétude d'équilibre du budget de la part des élus qui ont souhaité une baisse modérée de la REOM forfaitaire
 - En 2017, passage à -10 % pour les logements, restaurants et camping
 - En 2018 passage à -20 % pour les restaurants
- sensibilisation des usagers et des élus sur la prise en compte d'un engagement citoyen**

TESTS PRATIQUES POUR MISE EN ŒUVRE DE LA TI : 2016-2019

Transformation d'un couvercle de conteneurs semi enterré avec un système de double tambour + ouverture par badge.

Test et études sur les critères :

- Conséquences sur la collecte et les agents de la REGIE
- Les réactions des usagers sur le principe de limitation de volume et badge
- Les réactions des usagers vis-à-vis du matériel pour ouvrir le tambour
- Le type de campagne de communication à mettre en œuvre
- La gestion des données
- Les volumes de tambours
- Résistance au froid
- batteries



NOUVEAU PLANNING POUR SECTEUR HORS STATIONS DE SPORTS D'HIVER

- Travail avec les élus nouvelle mandature – visite à programmer en début d'été
- Proposition de décision pour mise en route des badges pour septembre, sans modification sur la facture pour 2022
- Procéder dans plusieurs secteurs en même temps : permet d'éviter qu'un secteur qui râle plus qu'ailleurs ne bloque l'avancée= zones de démarrage
- Préférer une explication individualisée par du porte à porte à une grande réunion publique



ADAPTATIONS TI EN SECTEUR TOURISTIQUE ET STATION DE SPORTS D'HIVER



- Plusieurs types de support possibles :
 - Transmission via appli smartphone : en cours de développement
 - Sur carte/ badge/étiquette = support RFID
 - Appel ou SMS surtaxé (délivrance d'un code à usage unique)
- Logements touristiques : avec les clés du logement
- Sacs de pique nique : emballages + trappes petits déchets
- Hôtels, campings : déchets pris en charge par l'établissement
- Camping car : complexe à gérer : possibilité de vendre un sac avec une autorisation à dépôt unique. À l'étude...
- Travail avec les structures d'hébergement collectif + restau pour une collecte des biodéchets par le SMITOMGA

NOUVEAU PLANNING POUR SECTEUR STATIONS DE SPORTS D'HIVER



- **Été 2021** : test de collecte biodéchets sur une zone réduite à Puy St Vincent station
 - **Hiver 2021** : test de collecte biodéchets sur la zone réduite à Puy St Vincent station, en conditions hivernales
 - **Été 2022** : test de collecte biodéchets sur une zone élargie à Puy St Vincent station: PRO et particuliers volontaires
 - + test zone réduite à Vars
 - **hiver 2022** : test de collecte biodéchets sur une zone élargie à Puy St Vincent station
 - + test zone réduite à Vars, conditions hivernales
 - **Été 2023** : Passage en régie CCPE sur Puy St Vincent station, sur réserve de résultat positif
 - + test de collecte biodéchets sur une zone élargie à Vars : PRO et particuliers volontaires
 - **2024** : passage en régie collecte biodéchets PRO et particuliers volontaires
- **Passage à la TI possible sur les PRO de station en 2024**

Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins



Comment TRIVALIS mobilise les habitants sur la TI ?

VIDEO DU SYNDICAT TRIVALIS (VENDEE)

Au quotidien, le syndicat départemental Trivalis assure le traitement de 1 000 tonnes de déchets provenant des ménages vendéens ou résidents en Vendée.

La quantité de déchets traités s'élève à 470 103 tonnes en 2019 » pour **655 506 hab. (282 communes)**, mixte à dominante rurale

<https://www.youtube.com/watch?v=CTOP9TEF6Ao>



Jeudi 22 avril 2021
Atelier Thématique

Les Témoins



M. Frédéric FOUQUET
Vice-Président délégué à la collecte

Instaurer une tarification incitative en milieu touristique littoral





Retours et partages d'expériences sur la Tarification Incitative

Frédéric FOUQUET, Vice-président délégué à la collecte

Christine Delavelle, Responsable du service déchets

Présentation du territoire

Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

74 090 habitants (DGF)

47 151 foyers

3 267 professionnels

14 communes

Dont 3 littorales

292 km²



Type d'habitat : 79 % pavillonnaire
21 % habitat collectif

Population composée majoritairement de propriétaires
70 % de propriétaires dans les résidences principales

Forte activité touristique :

- 84 campings (15 543 emplacements)
- 52 % de résidences secondaires (1/3 en habitat collectif)
- Population estivale estimée à 276 000 habitants

Compétence collecte gérée en régie :

- Collecte en Porte-à-Porte,
- Collecte en Points d'Apport Volontaire,
- 4 déchèteries.
- Service constitué de 53 agents

Présentation du territoire

Le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est issu d'une fusion de deux EPCI en 2010.

- L'un, constitué de 5 communes dites « littorales » recouvrait le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- L'autre constitué des 9 communes dites « rétro-littorales » appliquait la redevance générale sur la base du nombre de personnes dans le foyer.

Obligation de réfléchir aux choix de fiscalité du service :

Dans un premier temps, le recouvrement par la TEOM a été retenu, pour se donner du temps afin de déterminer le système de facturation incitatif le plus approprié à notre territoire.

Obligation d'harmoniser le service :

Mode de collecte, rythme.

Lancement d'une étude d'opportunité

2013

Décision lancement d'une étude

- constitution d'un Comité de Pilotage : 8 élus – 3 techniciens

↳ Analyse du contexte

↳ Etudes des scénarios possibles de Tarification Incitative :

- Taxe TEOMI
- Redevance REOMI

↳ Présentation des grilles tarifaires suivant les scénarios.

↳ Test, dans un premier temps, sur un panel de 100 usagers tirés au sort, puis sur 500 autres.

Echantillon représentatif du territoire :

- En résidences principales et secondaires,
- En type de logement,
- En nombre de personnes vivant au foyer.

Lancement d'une étude d'opportunité

Illustration de la répartition des charges

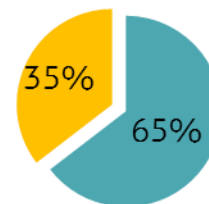
L'analyse du test des 500 foyers a permis d'illustrer la répartition des charges de collecte et de traitement des déchets.

- La répartition du montant de la TEOM était de :
 - 65 % pour les résidences principales
 - 35 % pour les résidences secondaires
- La mise en place de la Redevance Incitative permettait d'établir un certain équilibre :
 - 52 % pour les résidences principales
 - 48 % pour les résidences secondaires.
- La TEOMI ne changeait rien.

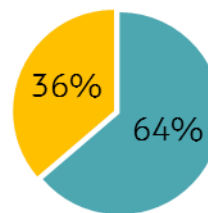
Résidence Secondaire

Résidence Principale

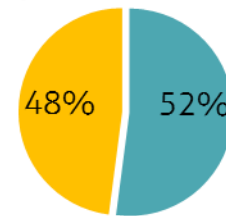
Répartition facture TEOM



Répartition facture TEOMI



Répartition facture RI



Composition grille tarifaire

● **Part fixe** se décomposant en deux parties :

- Sous part fixe, permettant de couvrir le financement des charges du service, indépendante des quantités d'ordures ménagères collectées et traitées, soit 110 €.
- Sous part variable, suivant le volume du contenant, calculée sur le coût de traitement des ordures ménagères, soit 0,03 € le litre.

● **Part variable** correspondant à l'utilisation du service au-delà de celui compris dans la part fixe.

17 levées de bacs intégrées dans la part fixe.

Deux modes de collectes :

Bacs roulants,
Points d'apport volontaire

Composition grille tarifaire

1 FOYERS DISPOSANT D'UN BAC INDIVIDUEL

- 17 levées de bacs incluses dans la part fixe



REDEVABLES AVEC UN BAC ORDURES MENAGERES

Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac roulant (en litres)	PART FIXE			PART VARIABLE
		Sous part Fixe	Sous Part Volume bac installé	PART FIXE	Coût d'une levée
1 à 2	120	110 €	61,20 €	171,20 €	3,60 €
	140(*)		71,40 €	181,40 €	4,20 €
3	180		91,80 €	201,80 €	5,40 €
4 à 5	240		122,40 €	232,40 €	7,20 €
6 et +	340		173,40 €	283,40 €	10,20 €

(*) ancien volume laissé au foyer de 1 à 2 personnes

Au-delà de la 17^{ème} levée, le redevable devra s'acquitter de chaque levée supplémentaire, définie dans la part variable dont le prix est en fonction du volume du bac.

Facturation des professionnels disposant de plusieurs bacs :

- Sous part fixe, (110€)
- En part variable dès la 1^{ère} levée du bac

Foyers en points d'apport volontaire facturés sur le même principe :

68 ouvertures sacs 30 litres
part fixe 171,20€
102 ouvertures 201,80€...

Actions menées auprès des publics spécifiques

Résidences secondaires

Pour remédier à la problématique des jours de collecte qui ne correspondent pas aux départs, choix entre trois possibilités de collecte des ordures ménagères :

1. Collecte en bac roulant identifié,
2. Collecte en point d'apport volontaire avec badge d'accès,
3. Collecte en bac roulant et en point d'apport volontaire avec un badge occasionnel.



Actions menées auprès des publics spécifiques

Campings

Rencontre des gérants au cours de l'année 2017 :

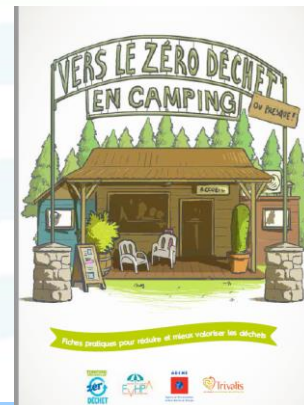
- Sensibilisation sur la facturation de la REOMI,
- Aide à la mise en place d'actions pour améliorer le tri,

- modification des contenants de tri,

- mise en place de boîtes à don,

- mise en place de composteurs,

- Fiche pratique vers le zéro déchet,



Bilan de ces actions sur la 1^{ère} année de facturation

57% des campings ont réduit leur facture par rapport à la Redevance Spéciale de 2017.

Actions menées auprès des publics spécifiques

Campings - caristes

Evolution du système d'accès pour permettre aux touristes de passage de pouvoir faire un dépôt de sac d'Ordures Ménagères si besoin.

Installation d'un boîtier QRCode sur
10 colonnes ordures ménagères.

- Aux abords des plages, aires de camping-cars,
- Application smartphone

VOUS ÊTES DE PASSAGE : Ce conteneur est équipé d'un digicode permettant les dépôts ponctuels facturés 0,90€ l'ouverture du tambour



1 Flashez le QRCode avec votre téléphone portable
Flash the QRCode with your mobile phone

• Si pas de lecteur QRCode, rdv sur le site internet
<https://payyourwaste.com> rentrez l'id :
*If no reader QRCode, appointment on the website
<https://payyourwaste.com> enter the id*

2 Entrez vos coordonnées bancaires / Enter your bank details

3 Vous recevrez un code à taper sur le boîtier / You will receive a code to type on the box

4 Tapez le code, ouvrez le tambour, déposez le sac, refermez le tambour / Enter the code, open the drum, remove the bag, close the drum



0 800 805 836 service à num. verts

PAYS DE SAINT GILLES
SOLÉIL LEVANT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Contenance des sacs : 30 litres maximum.



INFORMATION : CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL - Service Collecte - ZAE Le Soleil Levant - GIVRAND

Actions menées auprès des publics spécifiques

Création d'un tronc commun :

– Pour limiter l'impact financier de la REOMI aux communes et ne pas affecter directement la collecte des ordures ménagères produites par :

Les Manifestations organisées par la commune et ses associations :

- Mise à dispositions de chaque services municipaux des bacs ordures ménagères pucés et identifiés par un adhésif « festivités »



Les déchets de plage :

- Bennes aux services techniques des communes ayant des plages.

Résultats obtenus

- Baisse des tonnages d'ordures Ménagères,

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Ordures Ménagères	16 009,40	15 428,52	14 705,00	12 614,08	12 318,00	11 702,00	-26,91%
Emballages	1 458,40	1 561,62	2 174,00	2 698,55	2 850,00	3 037,00	108,24%
Journaux / Magazines	1 753,54	1 723,74	1 776,70	1 818,04	1 767,00	1 515,00	-13,60%
Verres	3 342,48	3 438,14	3 676,98	3 904,54	3 985,00	3 925,90	17,45%

-26,91 % d'OM depuis la mise en œuvre de la REOMI (**4 308 Tonnes**), malgré l'augmentation de la population de 5,73%.

Point positif : Baisse de la cotisation de traitement des Ordures Ménagères de 361 220€ en 2019, 165 077€ en 2020.

Résultats obtenus

FACTURATION 2017 : Année blanche

- 70 604 factures,
- 16 446 appels téléphoniques entrants,
- 4 635 visites

FACTURATION 2018 :

Utilisation de Clic'Esi de la DGFIP, pour l'impression des factures, mise sous pli, affranchissement dans les services du réseau DGFIP.

- 90 057 factures,
- 20 544 appels téléphoniques entrants,
- 6 485 visites
- + 6% du montant de recouvrement par rapport à la facturation blanche.
- A ce jour, 1% du montant non recouvert.

Gestion des incivilités

Mise en place d'une communication aux abords des PAV



- Passage journalier de la brigade propre sur tous les points,
- Nettoyage régulier des têtes et opercules des colonnes.

Bilan PAV beaucoup plus propres que les années précédentes avec moins de dépôts sauvages pour certains sites.



Notre Accompagnement

Le développement de la tarification incitative

Un accompagnement solide, structuré et cohérent

Co-financement des 3 partenaires



Analyse des dossiers

Partenariat étroit entre les 3 cofinanceurs

Taux d'aides

Le taux d'aides maximum cumulé est de 80 %



Le développement de la tarification incitative

Accompagnement de l'ADEME

Des outils financiers

- ❑ **Etude préalable à l'instauration** (taux d'aide max 70 % , plafond d'assiette à 100 k€, cahier des charges fourni)
- ❑ **Aide à la mise en œuvre** (élaboration fichier usagers, communication, distribution contenants..) :
Aide forfaitaire max. 10 €/hab. DGF (+ bonus 2 €/hab. DGF concerné par la mise en place d'une collecte séparée de biodéchets)
- ❑ **Aide aux investissements** nécessaires à la mesure de consommation (fourniture de puces, adaptation de bennes de collecte...)
Taux d'aide max. de 55 %

Un accompagnement technique et des outils de partage d'expériences

- ❑ Page dédiée : <https://www.optigede.org/tarification-incitative-outils>
- ❑ Animation du « Réseau des collectivités en Tarification Incitative »
- ❑ **Rencontres techniques en région avec les experts du siège : 1^{er} et 2 juillet 2021**



Le développement de la tarification incitative

Accompagnement de Citeo

La TI est l'un des sujets majeurs d'accompagnement de Citeo :

- Lors d'une candidature aux Appels à Projets CITEO
Financement de 50 % des dépenses et bonification des plafonds pouvant aller jusqu'à 3,9 €/hab.
- Un accompagnement sur mesure avec les experts nationaux et responsables d'opérations : **appui méthodologique, retours d'expérience ou encore mise en réseau avec des collectivités** déjà engagées.
- Des témoignages d'élus, des bonnes pratiques sur notre chaine YouTube

<https://www.youtube.com/c/Citeo>



CITEO

Le développement de la tarification incitative Accompagnement de la Région



Un Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire »



Objectifs

Dans le cadre du Contrat d'objectifs déchets Région/EPCI, ce dispositif vise à accompagner spécifiquement les projets de prévention des déchets qui ciblent des gisements prioritaires, les projets d'économie circulaire, la **généralisation de la redevance spéciale et la mise en œuvre de la tarification incitative**. Les projets de gestion des biodéchets sont traités dans un cadre spécifique.

Bénéficiaires

- Les collectivités qui portent des projets de prévention des déchets et de déploiement de la tarification incitative ;
- Les collectivités, les entreprises et les associations qui portent des projets d'économie circulaire ;

Les projets portés par une personne morale de droit privé, pour gérer ses propres déchets, ne sont pas éligibles.

Le développement de la tarification incitative

Accompagnement de la Région



Soutien pour la mise en œuvre de la tarification incitative

Montant / Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles, selon les modalités suivantes :

Taux d'aide maximum de 50 %.

- **Tarification incitative** : plafond d'aide de 250 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;

Pour mémoire également :

- **Elaboration et/ou mise en œuvre d'un programme local de prévention** (y compris ingénierie et plan d'actions) : 150 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;
- **Projets innovants et structurants en lien avec l'économie circulaire** : plafond d'aide de 300 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases).

Le taux, dans la limite du maximum fixé, sera modulé en fonction de la qualité technique du projet et sa pertinence notamment territoriale, et des impacts attendus et objectifs fixés.





Pour aller plus loin...

Pour aller plus loin... des documents dédiés



Fiche de synthèse sur le financement de la gestion des déchets via la tarification incitative

<https://www.ademe.fr/financement-gestion-dechets-tarification-incitative?>

Brochure sur la tarification incitative

<https://www.ademe.fr/tarification-incitative>



Compte-rendu de l'atelier Techniciens sur la TI du 8 octobre 2020

http://www.lifeipsmartwaste.eu/fileadmin/user_upload/Bibliotheque/Ateliers_thematiques/Restitution_CR_Atelier_LIFE_N_18_Tarification_Incitative.pdf



Infographie sur la Tarification Incitative

<https://www.citeo.com/le-mag/infographie-tarification-incitative-fait-le-point/>



Mettre en place une tarification incitative

<https://www.optigede.ademe.fr/tarification-incitative-outils>

Pour aller plus loin...

Les Conseils des élus du Grand Est



https://youtu.be/LuAX_KO1ufA

Avez-vous opté pour une redevance ou pour une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et pourquoi ?



Quels conseils ou points d'attention auriez-vous aimé recevoir lorsque vous vous êtes lancé ?



Vidéo sur la TI, fruit de la collaboration entre la Région, CITEO et l'ADEME en Grand Est.

Pour aller plus loin... les Conseils des élus ayant instauré la TI

- Chapitre 1 : Comment avez-vous mis en œuvre la TI (Réorganisation du service et communication) ?
- Chapitre 2 : Quels sont les changements pour l'habitant (Impact financier sur les ménages) ?
- Chapitre 3 : Y a-t-il des effets indésirables (dépôts sauvages) ?
- Chapitre 4 : Quels sont les impacts pour la collectivité (PAV, cout du traitement, ...) ?

<https://www.youtube.com/watch?v=8vT2R4B2HMs>





Merci



CITEO

